

**Construction de 11 logements collectifs – 76960 NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE**

**IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE :**

LOGÉAL IMMOBILIÈRE SA  
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX  
TEL : 02.35.95.92.00

**MODE DE PASSATION :** procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**DÉSIGNATION DES LOTS :**

LOT	INTITULE DU LOT
1	INSTALLATION DE CHANTIER – GROS ŒUVRE
2	ÉTANCHÉITÉ
3	REVÊTEMENTS DE FAÇADES
4	MENUISERIES EXTÉRIEURES PVC
5	MÉTALLERIE
6	DOUBLAGES – CLOISONS – PLAFONDS – MENUISERIES INTÉRIEURES
7	SOLS SOUPLES – CARRELAGE – FAÏENCE
8	PEINTURE
9	ASCENSEUR
10	CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE
11	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES
12	VRD

**MODALITÉ D'ATTRIBUTION DES LOTS :** Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun et l'entreprise générale ne sont pas autorisés à répondre à la consultation.

Les variantes facultatives sont autorisées dans le cadre du présent marché et il est prévu des variantes obligatoires.

- ✓ Lot n°4 : Menuiseries extérieures PVC :
  - Volets roulants électriques
- ✓ Lot n°11 : Électricité courants forts et courants faibles :
  - Volets roulants électriques

**DÉLAI D'EXÉCUTION PRÉVU :** Le délai d'exécution global est fixé à 17 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (1 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 16 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les demandes de dossier de consultation sont téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/> sous la référence 2022DDP34.

**CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :**

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires

- Voir également article 4.2 du règlement de la consultation.

**CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES :**

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points (voir détail des sous-critères à l'article 6 de règlement de consultation)
- le prix des prestations 60 points

**CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES POUR LES LOTS 7 ET 8 :**

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 60 points
- le prix des prestations 40 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022 à 17h30.**

**ADRESSE OU ELLES DOIVENT ÊTRE TRANSMISES :**

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGÉAL immobilière Pôle Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :**

Renseignements administratifs : Mme Blandine VALIN – Gestionnaire des Marchés – (DAF/ Pôle Marchés) – Tel : 02.35.56.34.72 ou Mail : [b.valin@logeal-immobiliere.fr](mailto:b.valin@logeal-immobiliere.fr)

Renseignements techniques : Mr Kévin HIBERT – Chargé d'opérations – (DDP/ Pôle Montage, Prospection et Développement) – Tel. : 02.35.95.91.82 ou Mail : [k.hibert@logeal-immobiliere.fr](mailto:k.hibert@logeal-immobiliere.fr)

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification.
- Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.